VILLE DE CHAPONOST
5 AVENUE MARÉCHAL JOFFRE
04 78 45 31 33

Je paie ma taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

Par délibération du 23 octobre 2008, le conseil municipal a mis en place la Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) instituée par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie.

Les enseignes inférieures ou égales à 7 m² sont exonérées.
Pour déclarer votre TLPE, téléchargez le formulaire et sa notice et retournez votre déclaration **avant le 1er mars en mairie** :
Mairie de Chaponost
5 avenue Maréchal Joffre
69630 CHAPONOST

Pour rappel, les tarifs adoptés sont les tarifs de droit commun :
S'agissant des enseignes :

Somme des superficies taxables	0.1 m² à 7 m²	7.01 m² à 12 m²	12.01 m² à 50 m²	Supérieure à 50.01 m²
Coût / m²	0 €	15€	30€	60€

S'agissant des dispositifs publicitaires et des pré-enseignes non numériques :

Somme des superficies	0.1 m² à 50	Supérieure à 50.01

taxables	m²	m²
Coût / m²	15€	30€

S'agissant des dispositifs publicitaires et des pré-enseignes numériques :

Somme des superficies taxables	0.1 m² à 50 m²	Supérieure à 50.01 m²
Coût / m²	45€	90€

Actuellement, aucune entreprise n'est concernée par les dispositifs numériques.

Une déclaration supplémentaire, relative aux supports installés ou supprimés en cours d'année, doit, quant à elle, être transmise dans les deux mois suivant la modification.

Le recouvrement de la taxe est opéré à compter du 1er septembre, sur la base d'un titre de recette établi au vu de la déclaration annuelle ou de la déclaration complémentaire.

ACCÈS RAPIDES

ANNUAIRES

PORTAIL FAMILLE

AQUEDUC

PLU

PUBLICATIONS

TRAVAUX

NEWSLETTER

- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS

commune de Chaponost